Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Projet de nouveau Parlement: l'effet suspensif est maintenu

La Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal a décidé de maintenir l'effet suspensif accordé au recours déposé par le bureau d'architecture Vincent Mangeat SA, dans le cadre de la procédure de sélection des candidats au concours d'architecture pour un nouveau Parlement. Cette décision a pour effet de décaler le calendrier du projet de plusieurs mois.

Après le vote du crédit d'étude par le Grand Conseil en décembre 2007, le projet de nouveau Parlement sur le site Perregaux à Lausanne a connu une étape importante au début mars 2008 avec la sélection de 33 candidats parmi les 52 dossiers remis, sur la base des cinq critères prédéfinis (qualités de la réflexion et de la production architecturale en lien avec la problématique posée, références propres, expériences acquises et positionnement dans le domaine du développement durable, références concernant le respect des coûts, qualité du dossier de présentation).

Cette décision a été attaquée par un recours du bureau d'architecture Vincent Mangeat SA, non retenu. L'effet suspensif a été accordé provisoirement le 25 mars. Hier, la Cour de droit administratif et public décidait de maintenir l'effet suspensif et s'engageait à traiter le recours dans les meilleurs délais.

Le Département des infrastructures prend acte de la décision du juge de maintenir l'effet suspensif accordé au recours Mangeat. Le Département est satisfait de l'engagement de la Cour de rendre un arrêt sur le fond à fin mai - début juin 2008. Cette décision décale le calendrier du projet de plusieurs mois.

Le Département reste serein et confiant sur le résultat : le jury international du concours d'architecture est composé de professionnels de qualité du domaine de la politique et de l'architecture ; il a travaillé en plénum, en toute régularité, selon les règles en vigueur.

Pour mémoire, le projet de construction de la salle du Grand Conseil, détruite par un incendie le 14 mai 2002, a été relancé en 2007 : le 4 octobre, le Conseil d'Etat décidait de présenter une demande de crédit d'étude de 850'000 francs au Grand Conseil. Ce dernier votait le crédit le 19 décembre. Ce montant permet d'organiser le concours

d'architecture et de définir les bases du plan d'affectation cantonal. Suite au recours, le lauréat du concours qui aurait dû être dévoilé en novembre 2008 ne devrait être connu qu'au printemps2009. Un deuxième crédit d'étude sera sollicité dans le courant de 2009 pour financer le développement du projet lauréat et préparer la demande de crédit d'ouvrage.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 09 avril 2008

Yves Christen, coprésident du jury du concours d'architecture, ancien président du Conseil national, 079 217 47 66 DINF, Eric Perrette, architecte cantonal, 079 509 94 04